

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10-07 2023

N°49-2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 04 juillet 2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Laure de MAISONNEUVE, Véronique DESMARICAUX

Absents ou excusés : Frank RABILLE, Romain TESSIER, Sylvie LEBON, Karine GAZEAU
Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Secrétaire : Annie RENOUF

49- 2023 – DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation scolaire de la famille BOURDIN, habitant le Gué Barriteau sur la commune de POIROUX, afin de scolariser leur enfant dans une école maternelle publique des Sables d'Olonne.

Après en avoir délibéré, et comme pour chaque demande de dérogation scolaire maternelle et/ou primaire d'un enfant dont la famille souhaite le scolariser en dehors de la commune, le Conseil Municipal :

- donne un avis défavorable à cette demande, estimant que la commune dispose des équipements nécessaires à la scolarisation de cet enfant, notamment avec un nouveau groupe scolaire, comprenant un restaurant scolaire ainsi qu'une garderie périscolaire.

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme au registre en mairie

Le 20/07/2023

Le Maire,

Edouard de La BASSETIERE

